

Règlement pour le Concours « Wonderful Pistachios & Almonds® » - Tour de France 2025.  
« Tentez de gagner un vélo électrique IWEECH ou d'autres cadeaux (sacs à dos et bons de réduction) ».

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le jeu concours sans obligation d'achat « Wonderful Pistachios & Almonds® » (ci-après dénommé « Concours ») est organisé par WONDERFUL BRANDS BVBA dont le siège social est situé à F. Rooseveltlaan 348U, B - 9000 Gent (Banque Carrefour des Entreprises (BCE) n° 0891 70375 (ci-après dénommé « Organisateur ») avec l'aide de l'Agence Spike Communications SPRL, dont le siège social est situé 40C rue Egide VanOphem, 1180 Bruxelles, Belgique (ci-après dénommé « Agence »).

Le concours débute à 00h01 le 02/06/2025 et se termine à 23h59 (CET - heure d'Europe centrale) le 31/07/2025 (9 semaines). Il se déroulera exclusivement sur internet à l'adresse suivante [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr) en France métropolitaine (hors Corse). Ces termes définissent les conditions générales applicables à la concurrence (« Termes »).

## **ARTICLE 2 – PARTICIPATION**

Le concours aura lieu uniquement dans les magasins E.Leclerc.

La participation au concours se fait en scannant le QR code disponible sur la PLV en magasin.

Le concours est également disponible sur [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques majeures (18 ans ou plus à la date de participation) et résidant en France métropolitaine (hors Corse). à l'exception du personnel employé de l'Organisateur ou de l'Agence, à leur famille (même nom, même adresse) et à toute autre personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du jeu.

Une seule participation par personne et un seul lot par foyer (même nom, même adresse).

La participation implique l'acceptation expresse et sans réserve par les participants du présent règlement, en toutes ses stipulations ; des règles de déontologie, en vigueur sur internet ainsi que des lois et règlements en vigueur en France et de toutes les décisions prises par l'organisateur dans le cadre de ce concours.

Le gagnant sera averti selon la méthode stipulée par l'organisateur dans ses conditions (cf. Article 4 -§ Remise des prix).

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de le reporter ou d'annuler le jeu pour cause de force majeure et / ou si des circonstances indépendantes de sa volonté rendent nécessaire une telle annulation.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter des conditions ou de les changer au cours du jeu conformément à l'article 6 (ci-dessous).

Les participations avec une adresse email jetable (ex : yopmail, maildrop ou encore trashmail) ne seront pas acceptées.

### ARTICLE 3 – PRIX

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir l'échange de sa dotation contre sa valeur monétaire ou contre un autre lot en nature. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte.

Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la Société Organisatrice en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités conformément à l'article 6.

Les lots offerts sont les suivants :

Le 1<sup>er</sup> prix : 1 vélo électrique noir de la marque IWEECH. Modèle Promenade d'une valeur commerciale de 2.495€ TVAC. Le vélo est brandé Wonderful Company. Ce lot est à gagner sur l'ensemble des magasins Leclerc E.Leclerc.

Du 2<sup>ème</sup> au 301<sup>ème</sup> prix : 300 sacs noirs. Modèle Tarp Roll Top Backpack d'une valeur commerciale de 20€ TVAC. Chaque sac est brandé Wonderful Company. Ces lots sont à gagner sur l'ensemble des magasins Leclerc E.Leclerc.

Le prix ne peut être transféré à une autre personne, ne peut être échangé ou changé contre sa valeur monétaire ou contre tout autre lot en nature. Le prix ne peut pas être divisé et doit être accepté tel quel.

Sont également mis en jeu, sur la durée du concours, 5.000 bons de réduction unique d'une valeur de €1. Les 5.000 premiers participants le recevront automatiquement, lors de leur participation, sous forme de lien pour impression directe. Le bon de réduction est unique et nominatif, valable pour l'achat d'un produit de la gamme Wonderful Pistachios & Almonds®. Le bon est valable 30 jours après réception, dans tous les points de ventes qui proposent la gamme Wonderful Pistachios®. En cas de souci d'impression merci d'envoyer un mail avec vos coordonnées à [info@promo-wonderful.com](mailto:info@promo-wonderful.com).

L'ensemble des participants recevront également un lien vers un e-book de recettes à base de Wonderful Pistachios & Almonds®.

### ARTICLE 4 – REGLES DE PARTICIPATION

Le jeu est annoncé par l'intermédiaire de différents médias (publicité sur le point de vente et sur internet). L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante : [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

La participation au concours peut se faire sans obligation d'achat.

Pour participer, il suffit de scanner le QR code disponible sur la PLV en magasin ou aller sur le [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

Pour participer au concours : il sera demandé aux participants de répondre aux deux questions : une question à choix multiples et une question subsidiaire.

- 1) Question à choix multiples : Combien d'étapes dites accidentées y aura-t-il au Tour de France 2025 ?
  - a. 21
  - b. 9
  - c. 6
- 2) Question subsidiaire : Combien de personnes (à votre avis) auront participé pendant le concours, à savoir du le 02/06/2025 jusqu'au le 31/07/2025 (CET - heure d'Europe centrale) ?

Les participants devront ensuite remplir le formulaire d'inscription au concours, saisir leur adresse postale, leur adresse e-mail afin de recevoir (le cas échéant) une prise de contact par e-mail en cas de gain.

Les gagnants seront les 301 personnes ayant répondu correctement à la question à choix multiples et à la question subsidiaire.

#### Comment les gagnants seront-ils choisis ?

Pour le 1<sup>er</sup> prix (soit le vélo électrique), le gagnant sera désigné en fin de concours, sur l'ensemble des participations et selon leurs réponses à la question à choix multiples et à la question subsidiaire.

Du 2<sup>ème</sup> au 301<sup>ème</sup> prix (soit les 300 sacs), les gagnants seront désignés en fin de concours. sur l'ensemble des participations par magasin selon leurs réponses à la question à choix multiples et à la question subsidiaire.

En cas d'ex-æquo, ceux-ci seront départagés sur base de l'ordre chronologique de participation (à la seconde près), les premières personnes ayant répondu correctement à la question à choix multiple et à la question subsidiaire seront désignées comme gagnantes.

En l'absence de réponses correctes en nombre suffisant à la question subsidiaire aux fins d'allouer tous les prix prévus, les gagnants seront déterminés sur la base de la réponse la plus proche de la réponse correcte à la question subsidiaire, étant entendu que la réponse la plus proche supérieure à la réponse correcte prévaudra sur la réponse la plus proche inférieure à la réponse correcte.

Si aucune coordonnée n'est soumise, l'organisation sera incapable de faire savoir aux participants s'il/elle est le/la gagnant/e du prix. Si les données personnelles d'un participant sont incomplètes, incorrectement remplies sur le formulaire du concours, ou communiquées par une autre voie que le formulaire d'inscription au concours, le formulaire d'inscription sera annulé et le participant se verra refuser la participation au concours.

Par internet : Étant donné qu'en l'état actuel des offres de services de communication électronique, certains opérateurs proposent des abonnements forfaitaires et illimités auxdits services, les participants sont informés que tout accès au jeu s'effectuant grâce à ce type d'abonnement ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux dits services est contracté par le participant pour son usage en général et que le fait de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Les participants ne peuvent concourir qu'en leur propre nom et ne peuvent, en aucun cas, utiliser des pseudonymes ou participer au nom d'une tierce personne.

Toute tentative de s'inscrire au concours par un programme informatique ou des moyens différents que le site lui-même, ou par la modification ou l'adaptation de celui-ci, est interdite et conduit à l'exclusion du participant au concours.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute personne qui a tenté de tricher, qui a compromis le bon fonctionnement du concours ou a enfreint les conditions. Dans de tels cas, le participant/le gagnant devra renoncer à son prix.

#### Remise des prix :

Les gagnants seront avertis par e-mail dans les 15 jours après la fin du concours (soit le 31/07/2025 23h59). Ils devront alors impérativement répondre dans les 15 jours, sans quoi leurs participations seront annulées et un autre gagnant sera averti.

La livraison des cadeaux se fera comme suit :

Le 1<sup>er</sup> prix - l'organisateur prendra contact directement avec le gagnant afin d'organiser la réception du vélo électrique.

Les 300 sacs seront envoyés aux gagnants par la poste à l'adresse postale indiquée lors de la participation, et ce max. 30 jours après la fin du concours.

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

L'Organisateur, les sous-traitants ou les partenaires ne seront pas tenus responsables des circonstances indépendantes de leur volonté qui provoqueraient l'annulation du concours où entraveraient la bonne continuation de celui-ci.

La participation au concours implique la compréhension et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet vis-à-vis des aspects techniques, les risques d'échec de connexion, plus généralement, tous les risques liés à la connexion internet et l'échange de données, à savoir la protection des données contre le détournement et les risques de contracter des virus sur le Web.

L'Organisateur et l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des problèmes techniques qui peuvent survenir lors d'une connexion avec le site ou l'e-mail ou de toute incompatibilité entre la technologie utilisée pour le concours et la configuration matérielle ou logicielle utilisée par le participant.

Plus précisément, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable (liste non exhaustive) :

- Des « hackings » en ligne
- Des dysfonctionnements d'internet ou de logiciels, virus, bugs, défauts techniques ou limitations.
- De toutes limitations techniques ou de logiciels.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours en cas de force majeure et /ou si un événement hors de son contrôle se produit, rendant ainsi une annulation ou une modification nécessaire.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates de durée du concours, celles-ci sont seulement fournies à titre informatif.

L'Organisateur et/ou l'Agence ne peuvent, en aucun cas, être tenus responsables des dommages causés directement ou indirectement par la connexion à la fan-page ou le site du concours. La connexion à la fan-page ou au site est sous la responsabilité des participants. Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger son/ses données et/ou logiciels et/ou site internet et de les protéger contre toutes dégradations.

L'Organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu responsable pour :

Des pertes ou retards causés par les fournisseurs d'accès à internet.

- Des problèmes techniques concernant la fan-page ou le site internet.
- De toutes incompatibilités entre la technologie utilisée pour le concours et le matériel et/ou la configuration du logiciel utilisé par les participants.

L'Organisateur n'offre aucune garantie concernant le prix. En cas de problème, le gagnant doit contacter le fabricant ou le distributeur du service ou du produit.

L'Organisateur ne sera pas tenu responsable des accidents ou dommages causés directement ou indirectement par le prix ou par d'autres défauts concernant le prix.

L'Organisateur gère le concours et le site aussi prudemment que possible. Cependant, il est possible que les données puissent être incomplètes ou incorrectes. Toutes les inexactitudes, les erreurs d'orthographe ou autres erreurs qui apparaissent sur le site de l'organisateur ou tout autre matériel (promotionnel) distribué par l'organisateur, ne peuvent pas être utilisées contre lui ou créer une obligation qui l'incombe.

L'Organisateur n'accepte aucune responsabilité et ne peut être tenu responsable de toutes pertes et/ou retards concernant la remise du prix.

## **ARTICLE 6 – TERMES**

Le fonctionnement du concours est laissé à la discrétion de l'Organisateur. Il assure le bon fonctionnement du concours, l'application stricte des conditions, les déclarations des gagnants, l'attribution et la remise du prix.

Aucun appel ne peut être déposé contre une décision prise par l'organisateur, en particulier concernant la déclaration des gagnants.

Une copie du règlement est disponible en format électronique. Pour le téléchargement et l'impression ultérieure allez sur [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

Les lettres ou les communications téléphoniques, autres que les e-mails relatifs au concours ou aux déclarations du gagnant, ne seront pas prises en considération. Aucune décision prise ou communiquée par l'organisateur relative à la compétition ne peut être contestée.

En s'inscrivant au concours et/ou soumettant des données personnelles, les participants acceptent les conditions dans leur intégralité et toutes les décisions prises par l'Organisateur par rapport au concours. Toute communication supplémentaire relative au concours doit être considérée comme faisant partie intégrante du règlement.

Si nécessaire, l'Organisateur pourra modifier le règlement à tout moment en faisant mention de cette modification sur la Fan-Page ou le site internet. Les participants qui entrent dans la compétition avant un changement dans les conditions de la campagne promotionnelle doivent être soumis aux anciennes conditions et ne doivent pas être soumis aux conditions modifiées.

## ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Les Participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du présent « Jeu » font l'objet d'un traitement informatique destinées à la Société organisatrice WONDERFUL BRANDS BVBA, ses filiales et ses partenaires liés à ce jeu.

Les données personnelles des participants sont utilisées pour la gestion de la participation au jeu.

Les réponses à un tel formulaire présentent un caractère facultatif, à l'exception de celles indiquées par un astérisque qui sont obligatoires. En complétant le formulaire de jeu, le Participant autorise la société organisatrice à collecter ses données personnelles.

Les données communiquées par le biais de ce jeu sont conservées selon deux critères :

- la durée effective du traitement de la participation au jeu
- les obligations légales et réglementaires en vigueur

Dans le cadre de la mise en place du jeu, la Société organisatrice travaille avec des sous-traitants susceptibles d'avoir accès à vos données.

La Société organisatrice s'engage à faire appel uniquement à des sous-traitants qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de sorte que le traitement réponde aux exigences de fiabilité et de sécurité requises par la réglementation applicable et garantisse la protection des données personnelles.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité et de limitation de traitement des informations personnelles les concernant.

Les participants peuvent exercer ces droits, sous réserve de justifier leur identité, en adressant un email à l'adresse [info@promo-wonderful.com](mailto:info@promo-wonderful.com) ou un courrier postal à l'adresse : Wonderful Brands BVBA, Franklin Rooseveltlaan 348, 9000 Gent, Belgium.

En cas de droits non respectés sur les données personnelles, les participants peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Pour plus d'informations, la politique de protection des données est accessible sur le site internet [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

## ARTICLE 8 – LOIS APPLICABLES

Les données informatiques relatives à l'organisateur ou aux sous-traitants doivent être considérées comme étant la preuve de la communication du contenu entre les parties.

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de Maître Sylvie Pybourdin - Huissier de Justice Associés - 8 rue Louis Calmel – BP 53, 92234 Gennevilliers Cedex. Il peut être envoyé sur simple demande écrite faite à Wonderful Brands BVBA. Le règlement est également consultable sur [www.wonderful-tourdefrance.fr](http://www.wonderful-tourdefrance.fr).

Ces conditions sont régies par le droit français. Tout litige en relation avec le concours peut faire appel aux compétences non exclusives des tribunaux de France.

